

tout à fait de l'avis de l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) et de certains autres députés qui ont pris la parole au cours de la présente discussion. En effet, ce qu'on veut confier ici à une commission royale revient de droit et de toute nécessité au Parlement lui-même, pour peu que les honorables députés tiennent à s'acquitter sérieusement de leurs responsabilités.

Cela est vrai, non seulement des députés de l'opposition, mais encore de ceux qui appuient le Gouvernement. Il est exact que la fonction de l'opposition est de surveiller la gestion de la chose publique, d'en signaler les faiblesses, de souligner toute dépense superflue ou inopportune. Toutefois le hasard veut que la majorité ministérielle soit maintenant si forte qu'une énorme responsabilité incombe désormais, non seulement aux ministres, mais à tous les députés qui les appuient. Le premier à être satisfait quand un député ministériel examine attentivement les faits et gestes du Gouvernement, ce devrait être le ministre lui-même.

L'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) estime que ceux d'entre nous qui iront voter contre cette motion obéiront aux intérêts de leurs partis respectifs. Renversons la proposition. Ceux qui se prononcent en faveur de la proposition d'amendement, eu égard à son libellé, oublient les intérêts du pays et, peut-être, la fonction du Parlement. Ils ne pensent qu'à l'intérêt de leur propre parti.

Pour ces motifs, il nous faudra voter contre la proposition d'amendement, bien que, je le répète, nous souscrivions à une bonne partie des observations que le chef de l'opposition (M. Drew) et d'autres membres de l'opposition officielle ont formulées en parlant sur la proposition.

M. L.-Philippe Picard (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt cet après-midi le discours du chef de l'opposition (M. Drew). Cependant, si nous dépouillons ses déclarations de leur faux éclat nous constaterons que le sujet par lui-même manque de substance. Il fonde sa demande d'une commission royale sur deux hypothèses. Il suppose tout d'abord que le rouage exécutif du gouvernement doit être en parfaite harmonie avec les fonctions accrues qu'il est appelé à remplir. En second lieu, que le Parlement peut avoir besoin de nouvelles et meilleures méthodes pour déterminer l'opportunité de voter certains crédits et pour examiner l'usage qu'on a fait des affectations.

Il se peut que la perfection n'existe pas dans tous les ministères du Gouvernement. Il se peut que la Commission Hoover ait ac-

complí d'excellente besogne aux États-Unis. Cependant, je doute fort qu'on puisse soutenir que les fonctions du gouvernement au Canada aient pris une ampleur comparable à celle qu'elles ont prise aux États-Unis au cours des dix dernières années. Il est vrai que la situation a beaucoup changé depuis l'époque où l'administration de la chose publique n'entraînait qu'une dépense de 200 millions de dollars par année, mais il est encore possible de surveiller et de contrôler le rouage exécutif avec les moyens à notre disposition, sans recourir à des gens de l'extérieur.

Le Conseil du Trésor, le contrôleur du Trésor, la Commission du service civil et le bureau de l'auditeur général surveillent constamment l'évolution de nos services et constituent un frein salutaire à l'égard de l'accroissement injustifié des dépenses et des doubles emplois évitables.

Quant à la Chambre, son droit d'examen est illimité. Comme l'a déclaré le ministre des Finances (M. Abbott), les honorables députés ont eu recours à ce droit avec maîtrise et ne devraient pas devenir soudainement d'humbles violettes, ni souffrir d'un complexe d'infériorité et demander que leurs pouvoirs soient confiés à d'autres. Il existe des rouages parlementaires permettant aux membres de la Chambre d'examiner minutieusement les crédits et la manière dont on a dépensé les affectations.

Je ne dis pas qu'on ne pourrait pas faire un meilleur usage de ces rouages; mais rien que je sache n'empêche les députés de soumettre à la question un ministre ou tous les ministres à propos d'un poste des crédits que l'opposition pourrait soupçonner d'être trop élevé ou injustifié. Rien, que je sache, n'empêche les membres de l'opposition, d'un autre groupe ou du Gouvernement de signaler au comité des comptes publics toute irrégularité ou tout abus qui pourrait exister, selon eux. Plus tard, au cours de mes remarques, je parlerai du travail de ce comité.

Les exemples que le chef de l'opposition a cités, cet après-midi, pour étayer ses accusations d'inefficacité et de répétition des services, étaient certes mal choisis. Il fait dépendre l'urgence d'une commission royale de ce que le service de publicité du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) compte cinquante-six employés et celui du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), trente-huit. Invoquer la guerre de photographies qui est censée exister entre ces deux ministères ne suffit guère à établir qu'il est urgent, comme le prétend le chef de l'opposition, de convoquer un groupe de spécialistes, afin de déterminer si vingt personnes